Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260402-DELIB15_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, PIEPLU Vincent, LEBOUDEC Christine, HARDY Adriane, LEON-COUSIN Caroline, PENHOAT Cyriane, FRERE François, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, BECQUET Michel, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia.

Absente excusée : Madame Gwénaelle LE BOUCHER a donné pouvoir à M. Vincent BERTHELOT

Secrétaire de séance : Madame Océane Febvre

Date de convocation : le vendredi 27 mars 2026

DÉLIBÉRATION N° 15/2026 – Désignation du membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la commission de contrôle des listes électorales.

En effet, l'article R.7 du Code Electoral prévoit que dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L19 du Code Electoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux.

La commission de contrôle des listes électorales est composée, dans les communes de plus de 1 000 habitants où une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal, d'un seul conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Ni le Maire, ni les adjoints et conseillers titulaires d'une délégation ne peuvent siéger au sein de cette commission.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE DESIGNER le membre de la commission de contrôle des listes électorales suivant :
  - Monsieur Patrick ANÉLARD

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260402-DELIB15_2026-DE

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Océane FEBVRE

LE MAIRE,
Alain BROMBIN

MAIRIE de LA VICOMTE-SUR-RANCE
22590 CÔTES D'ARMOR